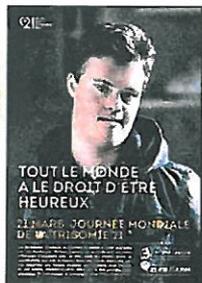


Actualité

A l'occasion de la journée internationale de la trisomie, un spot a déclenché un scandale...



“ J'aime bien aller à l'école... ”

PAS LE DROIT D'ÊTRE HEUREUX ?



Ils sont souriants, pleins de projets, ils s'adressent à une mère qui attend un enfant trisomique et qui a peur. Eux-mêmes sont trisomiques. Faut-il en avoir peur ?

PARIS

C'est un spot qui passe à la télé sur trois notes de musique. On y voit une enfant aux cheveux longs, portant des lunettes, souriante comme peut l'être une gosse heureuse de vivre. Et puis, il y a une autre gamine qui lui ressemble et un garçonnet, et d'autres encore, souriants aussi. Tous parlent face à la caméra, comme s'ils s'adressaient à une future maman.

— Ton enfant pourra faire beaucoup de choses, dit l'une des petites. Il pourra te dire qu'il t'aime.

— Il pourra aller à l'école, ajoute une autre, et aider son père à réparer son vélo.

— Plus tard, il pourra travailler, ajoute le garçon, et avec son salaire, il pourra t'inviter à dîner...

Le spot est mis en ligne sur Youtube

Rien de bien original dans ces propos. Juste un petit film mignon de deux minutes et demie faisant défiler à l'écran des garçons et des filles, des enfants, des ados. Rien de particulier à signaler, à un détail près: tous ces jeunes sont trisomiques. Et alors, direz-vous? Alors ce petit film a suscité un intérêt extraordinaire sur Internet, en France et bien au-delà. Il a été vu plus

de 5 millions de fois, avant d'être à l'origine, contre toute attente, d'un incroyable scandale!

Le spot, intitulé « Chère future maman », a été lancé et mis en ligne sur Youtube à la fin du mois de février dernier, à l'approche de la Journée internationale de la trisomie, le 21 mars. Une dizaine d'associations européennes sont derrière cette initiative – mêlant les langues anglaise, française et espagnole –, en particulier les associations Coordown et Les amis d'Éléonore, ainsi que la fondation Jérôme Lejeune connue pour son combat contre l'avor-

tement. Le but du spot? Dédramatiser la situation d'une jeune mère apprenant que son enfant à naître est trisomique.

— Ton enfant pourra être heureux, conclut l'un des petits acteurs, et tu seras heureuse aussi.

Ce message est-il approuvé par le public? On a toutes les raisons de le penser: le 18 mars, c'est la vidéo la plus partagée en 24 heures à travers le monde! Le phénomène n'échappe pas à la télévision, ce qui paraît bien normal, et le spot est ainsi diffusé dans les écrans publicitaires, à l'occasion surtout de la Journée de la trisomie, sur plusieurs chaînes: TF1, M6, Canal +, Direct 8... Où est le mal? dira-t-on. On n'en voit guère, en effet.

Des gens qui sont choqués...

Cependant, voilà que certains téléspectateurs, heurtés par ce petit film, s'en plaignent auprès du CSA, le Conseil supérieur de l'audiovisuel chargé, comme on sait, de surveiller la bonne conduite du petit écran, au cas où il s'y diffuserait de vilaines choses.

Le CSA est d'ordinaire plutôt « coulant », qu'il s'agisse d'images violentes ou sexuelles

dont on nous abreuve à longueur de séries. Mais là, pour le coup, ça ne passe pas.

Le vendredi 25 juillet, le Conseil se fâche tout rouge et réprimande les chaînes incriminées. Voici l'essentiel de son rappel à l'ordre: « Le Conseil considère que ce message ne relève pas de la publicité au sens de l'article 2 du décret du 27 mars 1992. Bien que diffusé à titre gracieux, il ne peut pas non plus être regardé comme un message d'intérêt général, puisque, en s'adressant à une future mère, sa finalité peut paraître ambiguë et ne pas susciter une adhésion spontanée et consensuelle. En conséquence, le Conseil considère qu'il ne pouvait être inséré au sein des écrans publicitaires. »

Et ces mères qui veulent garder leur enfant ?

Le style est tarabiscoté mais le message est clair: cachez-moi ces trisomiques qu'on ne saurait voir aux heures de grande écoute. Des trisomiques heureux, en plus? Et puis quoi encore! Où va-t-on? A croire que dans ce pays, on n'a pas le droit de montrer des trisomiques heureux. Ou bien, peut-être, les trisomiques n'ont-ils pas le droit d'être heureux? Et peut-être que les futures mamans, aux yeux du CSA, n'ont même pas





“ Je pourrai travailler, inviter ma maman au restaurant avec mon premier salaire ”



“ J'aime ma maman et je lui dis je t'aime ! ”

Un prix de cinéma



C'était en 1996, au Festival de Cannes, et le jury avait créé l'événement en décernant le prix d'interprétation masculine conjointement à Daniel Auteuil et Pascal Duquenne, son partenaire trisomique dans le film *Le huitième jour*. Le scénario montrait l'amitié entre ces deux personnages pourtant, a priori, fort différents, et le public français avait applaudi à tout rompre. Ce film donnait à réfléchir, comme la contestable attitude du CSA dix-huit ans plus tard.

le droit de se demander si elles veulent garder ou non un tel enfant. On n'ose imaginer ce que ce même CSA pense des enfants trisomiques déjà venus au monde...

En tout cas, cette prise de position intempestive, et difficilement compréhensible, a gêné ou scandalisé pas mal de gens. Le député des Yvelines et président du parti Chrétien-Démocrate, Jean-Frédéric Poisson, dénonce notamment, sur le site Figarovox, le prétexte invoqué par le Conseil, comme quoi le spot n'est pas susceptible de « provoquer une adhé-

sion spontanée ». Il faudrait, en conséquence, note-t-il, mettre à la poubelle la moitié des images diffusées. Et le site Médiapart lui-même, peu suspect de sympathies traditionalistes, titre carrément : « Le CSA n'aime pas les trisomiques ». Terrifiant constat ! Et nous, qu'en pensons-nous ? Sommes-nous d'accord pour dire que ces enfants ont le droit de vivre, et que des parents ont le droit de leur accorder cette existence à venir ? ■

Une enquête de
NOTRE CORRESPONDANT